



DEPARTEMENT
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

Le treize octobre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 7 octobre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoit ROSSIGNOL, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Lucie HARREAU (donne pouvoir à Florent Cholat), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Jean Paul Julien)
Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pascal SOUCHE

DEL2025_065 : Convention de gestion pour tiers pour l'espace médical et paramédical

La commune de Champagnier est propriétaire d'un local d'activité d'une surface de 76 m² situé 2 allée de la fontaine.

Afin de permettre d'assurer la gestion de ces locaux, il est apparu opportun pour la commune de Champagnier d'en confier le soin à Alpes Isère Habitat, celui-ci apparaissant par son objet et ses structures apte à assurer une telle mission dont l'étendue est déterminée par le présent mandat.

Etablissement public à caractère industriel et commercial, Alpes Isère Habitat (AIH) a compétence sur le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes et sur les départements limitrophes : AIH gère près de 30 750 logements. Depuis l'ordonnance de février 2007, il relève de la législation relative aux Offices Publics de l'Habitat (OPH). Son cœur de métier est la maîtrise d'ouvrage, la gestion locative et la mission sociale, tout en anticipant les nouveaux besoins des publics.

Alpes Isère Habitat percevra, en contrepartie des missions qui lui sont confiés au terme du présent mandat, une rémunération proportionnelle aux titres émis hors taxes de 8% du montant des titres émis.

Le présent mandat est consenti pour une durée de trois ans et se renouvellera par tacite reconduction par périodes annuelles successives, sauf vente du bien par le MANDANT ou dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins six mois avant l'arrivée de son terme. Il entrera en vigueur à partir du 01/01/2026.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise en gestion pour tiers de l'espace médical et paramédical situé 2 allée de la fontaine à Champagnier ;
- **D'adopter** les termes du mandat de gestion joint à la présente délibération, à passer entre la commune de Champagnier et Alpes Isère Habitat pour la gestion de l'espace médical et paramédical ;
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pascal SOUCHE
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la

Transmission en préfecture le : 20 OCT. 2025

Publié le : 20 OCT. 2025